



# Recommandations politiques du L20 à l'intention des ministres du Travail et de l'Emploi du G20. Bali, 2022

La Déclaration du centenaire de l'OIT définit les éléments d'**un socle de protection du travail pour tous les travailleurs et les travailleuses**, notamment le respect des droits fondamentaux au travail, des salaires minima appropriés, la santé et la sécurité au travail, ainsi que des limites maximales en matière de temps de travail, et appelle à l'action afin de:

- veiller à ce que tous les travailleurs et les travailleuses tirent parti d'un monde du travail en mutation;
- garantir la pertinence de la relation de travail;
- assurer une protection adéquate à tous les travailleurs et les travailleuses;
- promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, l'emploi à temps plein et sûr et le travail décent.

Le L20 appelle à un nouvel engagement mondial en faveur d'un nouveau contrat social qui réponde à trois enjeux considérables pour les travailleurs

et les travailleuses: le changement climatique, la pandémie de Covid-19 et la santé à l'échelle mondiale, et la numérisation. Il définit un cadre politique et un programme d'action articulés autour des piliers fondamentaux du nouveau contrat social: des emplois, des droits, des salaires, une protection sociale et l'inclusion. Nous appelons les ministres du Travail à **promouvoir et à mettre en oeuvre un nouveau contrat social:**

1. **en étendant la protection du travail aux travailleurs des plateformes** moyennant une réglementation claire qui évalue la protection conformément à leurs lois et conditions économiques respectives, mais basée sur les normes internationales du travail;
2. en promouvant l'économie réelle et en y investissant avec une politique industrielle visant à une transition juste vers **une économie sans émission de carbone**, en créant des emplois de qualité et en remédiant aux pénuries dans l'approvisionnement;

3. en adoptant une législation qui oblige les entreprises à intégrer une **diligence raisonnable en matière de droits humains dans leurs chaînes d’approvisionnement**, des mécanismes de réparation et l’accès à des voies de recours;
4. en étendant la couverture et en accroissant la portée des régimes de protection sociale et en établissant un **fonds mondial pour la protection sociale** afin d’aider les pays les plus pauvres;
5. en **investissant dans l’éducation**, les apprentissages et stages de qualité et la formation professionnelle communautaire;
6. en garantissant **l’égalité des genres, un salaire égal** pour un travail de valeur égale et en mettant fin à la discrimination sur le lieu de travail;
7. en assurant des **marchés du travail inclusifs** moyennant des stratégies de formalisation et des droits, l’égalité de traitement en faveur des travailleurs migrants, et en mettant en oeuvre des engagements en faveur des travailleurs en situation de handicap.

- A.** Afin de contribuer à réduire les émissions de carbone, le G20 doit mettre l’accent sur la sécurité de l’emploi, le travail décent et le développement des compétences, tout en garantissant la justice climatique. Nous avons besoin d’**une transition juste qui crée des emplois dans la transformation des sources d’énergie, l’industrie, l’agriculture, les services et nos sociétés**. Les ministres doivent:
- atténuer les effets négatifs du changement climatique et accélérer une transition qui soit juste et équitable;
  - établir une feuille de route complète pour la transition énergétique garantissant un accès suffisant aux informations, des programmes de développement des compétences, une protection sociale appropriée, le dialogue social et un soutien aux PME.
- B.** Dans la plupart des cas, le travail via des plateformes est un travail précaire. **Les travailleurs et les travailleuses des plateformes doivent bénéficier de droits, d’une protection sociale et de la santé et de la sécurité au travail**. Il est grand temps de:
- mettre en oeuvre les engagements antérieurs concernant le travail via des plateformes, notamment « les options politiques du G20 visant à améliorer les cadres réglementaires pour les régimes de travail à distance et le travail via des plateformes numériques » de 2021.
- C.** L’économie mondiale ne se redresse pas, et une nouvelle récession et une période de faible croissance sont probables. Alors que la résilience diminue davantage, **il est grand temps de renforcer la protection sociale**. Les taux d’inflation élevés, les défauts de paiement et la perte de revenus touchent des milliards de travailleurs et de travailleuses. Les ministres doivent:
- accroître la portée et étendre la couverture de la protection sociale en vue d’assurer un accès universel, y compris les travailleurs dans l’économie informelle, dans les entreprises-plateformes et d’autres formes atypiques de travail;
  - établir un fonds mondial pour la protection sociale en vue d’aider les pays les plus pauvres.

**D. Afin que le marché du travail intègre effectivement les personnes en situation de handicap**, les gouvernements doivent adopter des mesures décisives pour garantir l'accès à l'égalité des chances et le travail décent. Nous appelons les ministres du G20 à:

- ratifier et mettre en oeuvre la Convention de l'OIT (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées et la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;
- mettre en oeuvre les engagements concernant les personnes handicapées pris par le G20 en 2018 durant la présidence assurée par l'Argentine;
- légiférer pour aborder l'accessibilité, répondre aux besoins particuliers et lutter contre la discrimination;
- s'assurer que l'éducation et la formation professionnelle soient disponibles et accessibles aux personnes en situation de handicap;
- veiller à ce que la couverture de la protection sociale réponde aux besoins des personnes en situation de handicap.

**E.** Les gouvernements du G20 doivent oeuvrer de concert à **l'appui du réseau santé et sécurité au travail du G20** afin de garantir que l'OIT dispose des ressources et de la structure organisationnelle nécessaires pour:

- promouvoir la ratification et la mise en oeuvre des conventions fondamentales sur la santé et la sécurité au travail C155 et C187, notamment en encourageant les pays du G20 qui ne les ont pas encore ratifiées à le faire;
- fournir une assistance technique aux gouvernements dans les pays en développement pour qu'ils s'acquittent de leur obligation de garantir des milieux de travail sûrs et salubres, basés sur des comités de sécurité sur le lieu de travail et des institutions tripartites nationales qui accordent aux travailleurs et aux travailleuses des droits et une voix; et
- encourager l'inclusion de la santé et de la sécurité au travail dans les chaînes de valeur mondiales, notamment le Fonds Vision Zéro, les accords commerciaux et les décisions d'investissement multilatérales, et faire entendre la voix des partenaires sociaux dans ces processus.



EMPLOIS RESPECTUEUX DU CLIMAT  
SALAIRES  
DROITS  
PROTECTION SOCIALE  
ÉGALITÉ  
INCLUSION